



" ASSOCIATION AVICOLE DE MORTAIN ET SES ENVIRONS "

31^{ème} EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE

Sous le haut patronage de la SCAF, SNC, FFV et FFC

04 et 05 Novembre 2023

Salle du COSEC 50140 MORTAIN BOCAGE

Prix du Président de la République (Vase de Sèvres) **Championnats de France volailles des races Normandes** **Championnat régional du pigeon King,**

Partenaire course aux points et Challenge du meilleur mâle du lapin club de France.

Prix Spécial FFC-LCF sur le lapin Grand Russe

Challenge NORMANDIE AVICULTURE

Règlement général



Art.1 : L'exposition d'Aviculture est ouverte à tous les aviculteurs amateurs sélectionneurs d'animaux de race pure. Tous les animaux devront être bagués, tatoués ou pastillés des années 2019,2020, 2021, 2022, 2023
Les oiseaux régis par la loi de Washington ne seront pas acceptés.

Art.2 : Les droits d'inscriptions sont fixés comme suit :

Unités :		3.50 €
Couples :	Oiseaux d'ornement (pas de volailles, ni de pigeons en couple)	5.00 €
Volières :	Faisans, Oies, Dindons, Palmipèdes (Préciser si Trio, couple, unité)	8.00
Catalogue + Frais de secrétariat obligatoire		5.00 €

L'exposant retirant pour une raison quelconque un ou plusieurs lots, après inscription, ne pourra réclamer le montant des droits versés.

Art.3 : Toute déclaration d'inscription, lisiblement remplie, doit être adressée au secrétaire :

Monsieur Heuzé Pierrick "10 le calvaire " 50140 le Neufbourg 02.33.61.17.85.

E.mail : aamortain@hotmail.fr

Elle doit être accompagnée du montant des inscriptions, réglée par chèque bancaire, libellé au nom de :

Association Avicole du Mortainais et de ses Environs

La clôture des inscriptions est fixée au **03 Octobre 2023**

Le comité se réserve le droit de refuser toute demande d'engagement sans avoir à en motiver sa décision.

Art.4 : Les exposants peuvent mettre des animaux en vente en inscrivant le prix sur la déclaration d'inscription. Ce prix sera majoré de 20 % au profit de l'association organisatrice. Tous les sujets vendus, pourront être retirés immédiatement en la présence d'un commissaire.

Art.5 : Le comité de l'exposition prendra toutes les dispositions pour la bonne nourriture et la surveillance des animaux.

Cependant, il ne pourra être tenu responsable, en cas de décès, vols, changement de cage, perte de sujets et vols ou détérioration des emballages.

Art.6 : Mesures sanitaires : A l'arrivée, les sujets seront soumis à un contrôle vétérinaire. Tout sujet douteux sera retourné ainsi que ceux se trouvant dans le même emballage. Ceci sans remboursement des frais et à la charge de l'Exposant. Il sera exigé un Certificat de vaccination contre la maladie de NEWCASTLE pour les pigeons et volailles **à joindre impérativement avec la déclaration d'inscription.**

Art.7 : Pendant les opérations du jury, l'entrée de l'exposition sera interdite à toute personne étrangère au comité d'organisation. Les récompenses seront décernées après décision du jury, désigné par le comité d'organisation. Les décisions du jury seront sans appel. **Les exposants pourront être remboursés en toute ou partie des frais de leurs inscriptions si l'exposition ne pouvait pas avoir lieu en raison de cas de force majeure**

Art.8 : Calendrier de l'exposition :

Mercredi 01 Novembre de 14 h à 19 h	Jeudi 02 Novembre 8 h à 10h	Réception et mise en cage des animaux
Jeudi 02 Novembre à partir de 10h		Opération du jury
Vendredi 03 Novembre de 14 h à 18 h		Ouverture au public et Bureau des ventes
Samedi 04 Novembre et Dimanche 05 Novembre à partir de 9h30		Ouverture au public et Bureau des ventes
Dimanche 05 Novembre à 17 h		Remise des récompenses et décaement

Art.9 : Principales récompenses :

Les animaux primés dans le prix du président de la république et le championnat de France de Volailles ne peuvent pas concourir aux grands prix d'exposition ou meilleurs sujets

- **Grand Prix SCAF : le meilleur jeune éleveur de moins de 18 ans non abonné SCAF**
- **Challenge NORMANDIE AVICULTURE** : Réservé aux adhérents de Normandie aviculture
- **Grand Prix de la ville de Mortain** : Eleveur ayant totalisé le + grand nombre de points avec ses animaux exposés
- **Challenge du président d'honneur (Éric Pommier)** : le meilleur sujet canard ornement de l'exposition

4 Grands Prix d'élevage : sur 8 sujets de même race : 1 Volailles – 1 Palmipèdes oiseaux d'ornements - 1 Lapins cobayes - 1 Pigeons tourterelles

Pour participation aux prix d'élevage et prise en compte, il faut impérativement cocher 8 cases même race dans la colonne participation au prix d'élevage sur la feuille d'inscription

- **5 Grands Prix 'Exposition'** : 1 GPE Catégorie Volailles, 1 GPE Palmipèdes oiseaux d'ornements
1 GPE Catégorie Lapins cobayes - 1 GPE Catégorie Pigeons, 1 GPE Tourterelles
 - **Des « meilleurs sujets » (GPH) seront désignés par les juges dans les catégories suivantes :**

Oiseaux d'Ornement, Palmipèdes, Dindons	Lapins races moyennes
Volailles Grande race Française	Lapins petites races et Rex
Volailles Grande race Etrangère	Lapins nains et Cobayes
Volailles races naines	Pigeons : Suivant classement SNC
Lapins grandes races	Tourterelles
- (Regroupement des catégories si nombre de sujet inférieur à 15)

Art.10 : Principales organisations et dotations dans le cadre de cette exposition :**Vase de Sèvres – Prix du président de la république**

Course aux points lapins et challenge du meilleur mâle du lapin club de France

- **Championnat de France des volailles race Normande : Règlement du club**
- **Championnat régional du pigeon King** : Règlement du Club
- **Prix Spécial FFC-LCF sur le lapin Grand Russe** : Règlement du Club
- **Challenge Normandie Aviculture**

Dans chaque championnat régional des sujets hors régions peuvent être primés et récompensés

Art.11 : Le jury sera composé de juges officiels. Leurs décisions seront sans appel.

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner certains « meilleurs sujets » dans certaines catégories si la qualité et ou le nombre d'animaux présentés sont insuffisants. Il pourra décerner autant de 97, 96, 95,... Les sujets ayant obtenus un Grand Prix d'Exposition, un titre de « meilleur sujet » dans leur catégorie peuvent concourir ensuite, dans le prix d'élevage.

Art.12 : Les Grands prix d'exposition et d'élevage seront récompensés par un panier garni, ou un objet d'art + 1 plaque

Les « meilleurs sujets » seront récompensés par un panier garni ou un objet d'art ou une coupe + une plaque

Prix d'ensemble : classement du nombre de **97 et 96** : Coupes ou lot divers

Pour tous les éleveurs : 1 plaque millésimée +1 récompense

Venez à MORTAIN vous y serez bien reçu, le but est de passer un bon moment de convivialité en aviculture

Art.13 : Les résultats du Palmarès pourront être obtenus à partir du vendredi 03 Novembre 2023 à partir de 20 h 30 en composant le ☎ 02.33.61.17.85. (Pierrick) ou le 06.69.54.60.15 (Sandrine). Merci de préparer vos N° de cages

Pour tous renseignements pendant l'exposition, vous pouvez appeler le 06.84.02.54.54. (Christian) ou 06.69.54.60.15 (Sandrine)

Art.14 : L'enlogement et le décaement de fin exposition se fera **obligatoirement** en présence d'un commissaire

Le commissaire général :

Christian GANNE

La présidente

Sandrine GANNE



Association Avicole de Mortain et ses environs

31ème Exposition Avicole
Salle du COSEC, 50140 Mortain
Les 04 et 05 Novembre 2023

**Vase de Sèvres – Prix du Président de la République
Championnat de France des volailles des races Normandes
Championnat Régional du Pigeon King
Course aux points et Challenge du meilleur mâle du lapin club de France
Prix Spécial FFC-LCF sur le lapin Grand Russe
Challenge Normandie Aviculture**

Déclaration d'inscription

De M. _____

Adresse complète : _____

Adresse Mail : _____ @ _____

N° de téléphone : _____

Les animaux seront installés et repris par : la Société L'exposant

Droit d'inscription

_____ Unités 3.50 €	= _____ €
_____ Couples 5.00 €	= _____ €
_____ Volières 8.00 €	= _____ €
Frais de secrétariat	= <u>5.00</u> €
Don pour l'exposition	= _____ €
TOTAL	= _____ €

Règlement à l'ordre de l'association avicole du Mortainnais et ses environs

A adresser à Monsieur Heuzé Pierrick « 10 le Calvaire » 50140 Le Neufbourg

Le soussigné déclare accepter toutes les conditions du règlement de l'exposition.

Fait à _____, le _____ Signature :

